



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2023 à 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Présents :

M Jean-Pierre ARRAGON, Maire

Mme Sandrine BRONNER, M Fabrice CHIVAL, M Bernard GALLION, Mme Nadine GROBOZ, adjoints

M Gérard GROBOZ, conseiller délégué

M Arnaud CURNILLON,

M Patrick DEMERS,

M David GUICHON,

Mme Joëlle PENIN

Mme Aline PIOTELAT, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Mme Claude BREVET, conseillère municipale, représentée par M Fabrice CHIVAL

Mme Julie DELOT, conseillère municipale, représentée par Mme Sandrine BRONNER

Mme Karine FLECHON, conseillère municipale, représentée par M Patrick DEMERS

M Jean-Paul NEVEU, conseiller municipal, représenté par M Jean-Pierre ARRAGON

Quorum

Le Président vérifie le nombre, au moins 8 membres sont présents, le quorum est constaté.

Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 15

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h31.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire, indique que conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit nommer, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sandrine BRONNER est désignée à la majorité des suffrages exprimés comme secrétaire de séance :

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Ordre du jour

Monsieur le Maire en qualité de Président demande la modification de l'intitulé pour les baux concernant la location des garages en bail : location garage Mr LAURENT Joël ; bail location garage Mr FLECHON Frédéric ; bail location garage Mr HEITZ Denis et demande l'ajout d'une délibération concernant le renouvellement du bail avec la société de pêche, ce qui est accepté par les membres du conseil municipal et rappelle l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil du 10 novembre 2023

1. Instruction des autorisations du droit des sols
2. Bail pour location garages
3. Sonnerie des cloches de l'église la nuit
4. Révision des tarifs du camping
5. Budget des Locaux – Déclaration de TVA
6. Placement CAT
7. Echange de parcelles entre ZI94 et D 1022
8. Etat récapitulatif des indemnités des élus

Questions diverses :

- Commissions et délégations

Approbation du procès-verbal du conseil du 10 novembre 2023

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal du 10 novembre 2023.

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

1. Instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié l'instruction des autorisations du droit des sols au service unifié d'instruction des ADS créé en application des dispositions des articles L.5111-1 et L.5111-1-1 du CGCT. Ce service met en commun les moyens de 3 EPCI (Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de Communes de la Veyle et Communauté de Communes de Bresse et Saône) et regroupe à ce jour 100 communes du Département de l'Ain. Il est rappelé que la gestion courante du service a été confiée à Grand Bourg Agglomération.

Les conventions de service d'instruction doivent aujourd'hui faire l'objet d'un avenant aux motifs suivants :

- Demande d'adhésion de 2 communes
- Intégration des nouveaux circuits d'instruction entrés en vigueur suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE) et de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (Démat'ADS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'avenant aux conventions de service commun et unifié d'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre la Communauté d'agglomération de Bourg-

en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle, la Communauté de Communes de Bresse et Saône et leurs communes membres respectives utilisatrices du service.

- ✓ **D'autoriser** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Bail location garage Mr LAURENT Joël

Le Maire expose à l'assemblée que le bail de Mr LAURENT Joël n'a pas été renouvelé depuis le 31/05/2014. Le Maire propose l'établissement d'un nouveau bail pour un prix mensuel de 41€ à effet au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'établissement d'un nouveau bail à Mr LAURENT Joël à effet au 1^{er} janvier 2024
- ✓ **D'accepter** le montant de 41€.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

3. Bail location garage Mr FLECHON Frédéric

Le Maire expose à l'assemblée que le bail de Mr FLECHON Frédéric n'a pas été renouvelé depuis le 31/12/2015. Le Maire propose l'établissement d'un nouveau bail pour un prix mensuel de 82€ à effet au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'établissement d'un nouveau bail à Mr FLECHON Frédéric à effet au 1^{er} janvier 2024
- ✓ **D'accepter** le montant de 82€.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. Bail location garage Mr HEITZ Denis

Le Maire expose à l'assemblée que le bail de Mr HEITZ Denis n'a pas été renouvelé depuis le 31/10/2018. Le Maire propose l'établissement d'un nouveau bail pour un prix mensuel de 72€ à effet au 1^{er} janvier 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'établissement d'un nouveau bail à Mr HEITZ Denis à effet au 1^{er} janvier 2024
- ✓ **D'accepter** le montant de 72€.

- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. Sonnerie des cloches de l'église la nuit

Le Maire rappelle la demande d'extinction des cloches de l'église la nuit. Techniquement, l'opération est réalisable. Il convient de définir des horaires. Les cloches peuvent sonner en dernier lieu à 22h00 et reprendre à 07h00 le lendemain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'extinction des cloches de l'église après la sonnerie de 22h00 et reprendra à 7h00 le lendemain.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 10
- Contre : 5
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Révision des tarifs du camping

Mr GALLION informe l'assemblée que la commission camping s'est réunie et a présenté également aux résidents du camping l'éventuelle augmentation des tarifs dans l'ensemble des prestations proposées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** les tarifs pour le camping au 1^{er} janvier 2024.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Budget Locaux – Déclaration de TVA

Le Maire expose à l'assemblée que les obligations déclaratives de TVA pour le budget Locaux Commerciaux peuvent être faites en une seule déclaration à compter du 1^{er} janvier 2024. Il faut donc cesser au 31 décembre 2023 les OCFI TVA 13, TVA 2, TVA 7 et TVA 10. Seul l'OCFI 11 sera conservé et renommé Locaux Commerciaux. Cette déclaration sera faite mensuellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'établissement d'une seule déclaration de TVA qui sera nommée TVA 11 Locaux Commerciaux FRP 605 767 à compter 1^{er} janvier 2024 qui sera mensuelle.
- ✓ **D'accepter** de cesser au 31 décembre 2023 les OCFI TVA 13, TVA 2, TVA 7 et TVA 10.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Renouvellement placement CAT

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2023-042 concernant l'ouverture de compte à terme au 1^{er} novembre 2023 suite au report des travaux sur la RD 52 car une modification du projet initial a eu lieu. Nous pouvons demander le renouvellement du placement CAT auprès de la trésorerie. Le montant maximum de ce placement est de 500 000€ pour une durée comprise de 1 à 12mois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'accepter** cette proposition de renouvellement du placement CAT pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} février 2024 suite au report des travaux de la RD 52.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

9. Echange des parcelles ZI94 et D1022

Le sujet est reporté et sera étudié si la commune reçoit une demande des intéressés.

10. Etat récapitulatif des indemnités des élus

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes de ces articles, il revient à la collectivité d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus.

Il est rappelé que les adjoints perçoivent 11% de moins et le Maire 19% de moins que le maximum préconisé par l'état.

FONCTION	NOM	PRENOM	ANNÉ 2023
Maire	ARRAGON	Jean-Pierre	17092,03€
Adjointe	BRONNER	Sandrine	7426,14€
Adjoint	CHIVAL	Fabrice	7426,14€
Adjoint	GALLION	Bernard	7426,14€
Conseiller délégué	GROBOZ	Gérard	2525,88€
Adjointe	GROBOZ	Nadine	7426,14€
Conseiller communautaire	ARRAGON	Jean-Pierre	841,97€

11. Renouvellement bail société pêche

Le Maire expose à l'assemblée que le bail de la société de pêche n'a pas été renouvelé depuis le 31/12/2021. Le Maire propose l'établissement du renouvellement du bail à compter du 1^{er} janvier 2022. Le tarif annuel de 2023 est de 374.25€. (Tarif calculé avec la révision par indexation sur l'indice des fermages).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **D'approuver** l'établissement du renouvellement du bail avec la société de pêche à compter du 1^{er} janvier 2022.
- ✓ **D'accepter** le montant de 374.25 pour l'année 2023.
- ✓ **D'autoriser** le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Commissions et délégations

Subventions :

La commune a été destinataire de plusieurs demandes de subventions de la part des restos du cœur, de la PEP 01 et de la MFR de Cormaranche en Bugey. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite ces demandes.

Food Truck :

Une demande a été reçue pour l'installation d'un food truck avec terrasse d'environ 20 places. Il souhaite s'installer sur la commune un mercredi sur quatre. Après avoir délibéré, le conseil municipal propose l'installation de ce food truck au camping de Meillonas.

Voirie :

Une réflexion est en cours concernant l'inscription au sol précisant la vitesse à ne pas dépasser.

Affaires scolaires :

Des idées d'aménagement des espaces de la cour sont à prévoir (remplacer la cabane ...)

Travaux 1^{er} semestre 2024 :

Planning prévisionnel des travaux pour le 1^{er} semestre 2024

Enfouissement des réseaux secs -rue du Dc Descos – du 29/01 au 22/03

Enfouissement fibre optique – chemin de Prêle – 15/01 au 08/02

Modification assainissement - rue du Dc Descos – parking du Pré de la Cour – 23/01 au 29/02

Adjonction réseau eau potable – chemin des Dîmes – 29/01 au 29/02

Aménagement et Sécurisation RD 52 – Phase 1 rue du Mollard – 12/02 au 15/03

Phase 2 carrefour des Montaines – 26/02 au 19/03

Phase 3 rue du Dc Descos – 18/03 au 05/07

Boulangerie :

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les boulangers utiliseront une partie de l'ancienne boulangerie afin de stocker leurs marchandises. L'assurance est à leur charge. Une proposition d'avenant au bail sera mise en place.

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2023 à 22H40.

Le 12 Janvier 2024

Le Maire,

Jean-Pierre ARRAGON

La secrétaire de séance

Sandrine BRONNER

